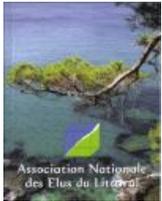


## ÉDITORIAL

MAI-JUIN 2011 - n°62



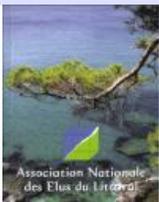
Le Comité interministériel de la mer (CIMER), annoncé dans notre précédent numéro, s'est tenu à GUERANDE (Loire-Atlantique), le vendredi 10 Juin 2011, sous la présidence du Premier Ministre François FILLON, qui a confirmé la volonté du gouvernement à l'égard de la politique maritime de la France dont les orientations avaient fait l'objet du livre bleu présenté lors du CIMER du 8 décembre 2009. Il a énoncé les priorités nationales pour l'action de l'Etat en mer et fait un premier bilan de la politique maritime française.

Le Premier Ministre a également annoncé la publication du décret tant attendu fixant les attributions, la composition (portée à 70 membres) et le fonctionnement du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), qui vient se substituer au Conseil National du Littoral avec des missions élargies. Le collège des élus (35 membres) devra être constitué avant la fin juillet 2011. L'ANEL est en train de recueillir les candidatures de ses adhérents qu'elle proposera à l'Association des Maires de France qui doit désigner 19 des 35 élus prévus. Le CNML se réunira pour la première fois à l'automne.

Le décret « plan d'action pour le milieu marin » (P.A.M.M.) qui achève la transposition de la directive européenne de 2008, a pour objectif ambitieux d'atteindre le bon état écologique du milieu marin en 2020. La France a choisi de le mettre en œuvre, à partir d'une gouvernance fondée sur une approche par sous-régions marines; ce choix suscite l'inquiétude du Conseil régional de Bretagne, qui a émis le vœu de bénéficier d'un droit à l'expérimentation, pour assurer une cohésion régionale de la politique maritime, la région relevant désormais de 3 sous-régions marines.

Depuis le début de l'année 2011, l'ANEL est associée par la présence d'élus très motivés, à de nombreuses réunions sur les projets de textes visant la prévention et la gestion des risques inondations et submersions marines, avec un volet "risques littoraux". Ils attendent la synthèse des travaux du groupe de travail sur la « stratégie nationale de gestion du trait de côte, du recul stratégique et de la défense contre la mer », dont l'objet est de définir les diverses solutions techniques et d'aménagement à promouvoir pour répondre aux phénomènes d'érosion côtière. Les élus seront attentifs à ce que leurs observations soient prises en compte dans ces futurs documents qui leur seront opposables.

## VIE de l'ANEL



Une délégation restreinte du Conseil d'administration de l'ANEL, a pu se rendre en MARTINIQUE, du 23 au 27 mai 2011, à l'invitation de nos collègues et du président de l'Agence des 50 pas géométriques, Ralph MONPLAISIR, maire de CASE PILOTE.

Ce fut l'occasion de constater les avancées importantes réalisées en termes d'aménagement et de protection des richesses environnementales de ces territoires. Accueillie chaleureusement par Ralph MONPLAISIR puis pilotée par Michel DAUNAR, directeur de l'Agence, la mission a rencontré Daniel CHOMET, président du parc naturel de Martinique et Conseiller régional ainsi que le maire de RIVIERE SALEE, Monsieur LESUEUR, pour une visite en bateau de la mangrove en cours de restauration (projet de classer la mangrove de Genipa en réserve naturelle régionale). La découverte s'est poursuivie vers le magnifique Cap Chevalier et l'îlet du même nom. Garcin MALSA, maire de SAINTE-ANNE, a ensuite présenté les travaux de réaménagement de la plage des Salines et la création d'un stationnement paysager en retrait de la plage.

La mission a également été reçue par ses fidèles adhérents, Joachim BOUQUETY, maire de GRAND RIVIERE, et Marcellin NADEAU, maire du PRECHEUR, dont les communes sont situées au Nord et au Nord-ouest de la Martinique. Ces élus nous ont fait part de leurs projets de développement d'un "tourisme vert" que les paysages luxuriants devraient favoriser.

Après des rencontres avec de nombreuses personnalités locales, la mission a eu l'honneur d'être reçue par le député et Président de la Région Martinique, Serge LETCHIMY ce qui a permis d'échanger sur différents sujets abordés au cours de ces visites : gestion foncière, lutte contre l'érosion côtière, amélioration de l'habitat (sa proposition de loi sur l'habitat informel présentée étant alors en cours de débats à l'Assemblée Nationale).



Le vice-amiral Bruno NIELLY, nouveau préfet maritime de Manche-Mer du Nord, est venu rencontrer le président Yvon BONNOT et Christine LAIR, déléguée générale, le 10 Mai, dans les locaux de l'ANEL.

Ce fut l'occasion de parler du décret publié au J.O. du 6 mai 2011 qui prévoit la mise en œuvre de plans d'action pour le milieu marin (bon état écologique) pour chacune des 4 sous-régions marines établies : La Mer du Nord ; les mers celtiques ; le Golfe de Gascogne et les côtes ibériques ; la Méditerranée occidentale et d'évoquer la question posée par les élus de Bretagne sur la pertinence des zones maritimes au regard des découpages administratifs.

Le président l'a invité, ainsi que ses homologues des autres façades maritimes, à venir en débattre aux Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL, aux SABLES D'OLONNE, du 19 au 21 Octobre prochain.



L'ANEL, partenaire du comité de pilotage des Journées de la Mer organisées par le Ministère de l'Écologie du 8 au 13 juin 2011, était représentée par la déléguée générale pour assister à la projection du film en 3 D sur la façade du Musée de la Marine. Un moment convivial devant une foule joyeuse venue écouter le bagad de LANN-BIHOUE.

**L'ANEL remercie les élus de toutes les communes qui ont fait un effort particulier pour faire connaître les manifestations organisées dans le cadre de cet événement, sur le site [www.lesjournéesdelamer.fr](http://www.lesjournéesdelamer.fr) qui a assuré la promotion de leurs actions.**

**Le jury du 3<sup>ème</sup> appel à projets « Ports de plaisance exemplaires » s'est réuni le 19 mai 2011 pour examiner les 27 dossiers déposés dont une part plus importante en fluvial.** L'annonce des lauréats, initialement prévue le 10 juin 2011, pendant les Journées de la Mer, a été reportée en raison de la tenue du CIMER ce même jour.



Christine LAIR a représenté l'ANEL, à NICE, les 11 et 12 Mai 2011, aux 5èmes Rencontres Nationales « Activités portuaires et développement durable » organisées par le Réseau Ideal et la FFPP. Ce fut l'occasion de présenter les travaux menés par le CODCAP, le dernier guide sur les "Ports à sec" et de lancer le prochain guide sur les cales de mise à l'eau, avec la contribution de la Région PACA qui a déjà mené une étude sur le sujet.

**L'ANEL participe aux différentes réunions relatives à la mise en œuvre de la Directive inondation et submersions marines. A ce titre, elle s'est jointe aux interrogations des représentants des autres associations nationales d'élus sur la mise en œuvre de la Directive Inondation et sur les modalités de la concertation avec les élus des collectivités.**

La désignation par l'Etat des Territoires à Risques Importants (TRI) et les Plans de Gestion des Risques Inondations (PGRI) ont également soulevé de nombreuses questions lors de la réunion, à l'AMF, du 25 mai 2011.



**L'ANEL a également participé à la réunion de présentation par le Ministère de l'Écologie du projet de circulaire relative à l'élaboration des Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) et à la prise en compte du risque de submersion marine dans ceux-ci (réunion du 6 juin 2011).** Les représentants des Associations présentes ont pu faire part des remarques et des modifications qu'ils souhaitaient apporter au document.

L'ANEL remercie les élus qui ont adressé leurs contributions, transmises aux services de l'Etat par un courrier du président BONNOT.

**Jacques OUDIN, sénateur honoraire et vice-président du Conseil général de Vendée et Jean-François RAPIN, Conseiller régional du Nord-Pas-de Calais et maire de MERLIMONT, ont représenté l'ANEL le mardi 21 juin 2011 à la réunion organisée par le MEDDTL pour débattre d'un projet de décret relatif à l'efficacité des digues de prévention des inondations et des submersions.** Les élus de l'ANEL ont insisté sur la spécificité du domaine littoral et maritime et sur la nécessité de dissocier dans le décret le domaine fluvial du domaine maritime et de prendre en compte les cordons dunaires, qui représentent des ouvrages de protection contre les submersions marines.

Les contributions sur ce projet de décret sont ouvertes jusqu'au mois de septembre 2011.



**Charlène MONNIER, chargée de mission de l'ANEL, a participé aux Journées EUCC-France sur le site du Sillon du Talbert (commune de PLEUBIAN) et le site du Gouffre (commune de PLOUGRESCANT), les 9 et 10 Mai 2011.** Cet atelier fut l'occasion d'aborder les problématiques de gestion des deux sites gérés par les communes, propriétés du Conservatoire du Littoral, où les gardes du littoral assurent la protection de la biodiversité et la valorisation touristique de ces sites qui accueillent chaque année de nombreux visiteurs.



**Christine LAIR, déléguée générale, a présenté la démarche initiée par l'ANEL, le MEDDM et l'ANMSCCT, lors des 3èmes Rencontres Nationales "Qualité des eaux de baignade en zones littorales", à CASSIS, les 7 et 8 juin 2011. Deux nouvelles communes viennent d'obtenir leur certification, CASSIS et ST MANDRIER SUR MER.**

Le président et des élus de l'ANEL ont participé au déjeuner offert dans un restaurant parisien, par le président d'AQUIMER, pôle de compétitivité boulonnais, Jean-Baptiste DELPIERRE, le but étant d'organiser un cycle de rencontres pour mieux faire connaître l'importance de la filière de transformation des produits de la mer et de l'aquaculture.

### **CNML : le décret est enfin publié au J.O du 10 juin 2011**

Le Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), dont le domaine de compétences est élargi au domaine maritime, est chargé en plus des missions anciennement dévolues au CNL du suivi du Grenelle de la mer et de l'animation des conseils maritimes de façade et conseils maritimes ultramarins ; il devra veiller à la cohérence des politiques maritimes locales avec la politique nationale pour la mer et les littoraux. **Cette instance consultative, présidée par le Premier Ministre ou, par délégation, par le Ministre chargé de la Mer, est composée de 70 membres, dont 35 sont des élus, comme cela avait été demandé par l'ANEL et soutenu par les parlementaires. Le président de l'Association Nationale des Elus du Littoral, Yvon BONNOT, en est membre de droit.** *Décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux*

**Une ordonnance transpose Erika III**

La Ministre de l'Ecologie Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a présenté, le 8 juin, une Ordonnance pour transposer en droit français le troisième paquet législatif européen, dit "Paquet Erika III", afin d'améliorer la prévention des sinistres maritimes par un "renforcement de l'efficacité du système de prévention" et par la systématisation des "inspections au titre de l'Etat du port". Trois décrets suivront pour préciser des éléments sur la sécurité du navire, la surveillance maritime et des enquêtes post-accident.

[Localtis.info](http://Localtis.info), jeudi 9 juin 2011

**FIPOL : Christophe PRIOU a remis son rapport à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**

Le député-maire de GUERANDE propose de nouvelles règles de fonctionnement pour le Fonds International d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL), portant sur la reconnaissance du préjudice écologique, la mise en jeu de la responsabilité de toute la chaîne de transport maritime, la constitution d'un modèle économique pour l'évaluation de l'indemnisation des victimes des pollutions.

[Ouest-France](http://Ouest-France), 20 mai 2011

**Stratégie pour le milieu marin : la France finit de transposer la directive**

Le décret du 5 mai 2011, pris en application de la loi Grenelle 2, permet d'achever la transposition par la France de la "directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin" du 17 juin 2008. Le décret délimite les sous-régions marines de la région de l'Atlantique du Nord-Est et de la région de la mer Méditerranée pour lesquelles un Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) doit être élaboré, et apporte des précisions sur leur contenu, leur procédure d'élaboration, d'approbation, de mise en œuvre et de mise à jour.

[Décret n° 2011-492 du 5 mai 2011 relatif au plan d'action pour le milieu marin, JORF n°0105 du 6 mai 2011](http://Decret.n°2011-492)

[Lire l'article Bretagne "inquiétudes sur la gestion des côtes", Le marin, vendredi 24 juin, p. 9](http://Lire.l'article.Bretagne)

**Méditerranée : l'état de santé des eaux côtières en amélioration**

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et la Direction Inter Régionale de la Mer Méditerranée ont présenté les résultats d'une enquête sur l'état de santé des eaux côtières méditerranéennes jusqu'à 1 mile. Les points de suivi indiquent des améliorations significatives mais les zones altérées représentent encore 20 % du linéaire méditerranéen, concentrées notamment au niveau des grosses agglomérations et des zones industrielles-portuaires.

[Communiqué de presse Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse](http://Communiqué.de.presse.Agence.de.l'eau.Rhône-Méditerranée.et.Corse), 8 juin 2011

**Lancement du Plan National pour lutter contre les résidus de médicaments dans l'eau**

Ce premier Plan National élaboré par les ministères de l'Ecologie et de la Santé a été présenté le lundi 30 mai 2011 ; il a pour objectif d'évaluer le risque éventuel lié à la présence de ces résidus dans l'eau, les conséquences possibles pour l'écosystème et pour l'homme dans le but d'engager des actions de réduction de la dispersion médicamenteuse dans l'eau.

[www.developpement-durable.gouv.fr/Un-plan-national-pour-lutter.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-plan-national-pour-lutter.html)

**Etat des nappes d'eau souterraine au 1er juin 2011**

Selon le BRGM, 79% des réservoirs affichaient un niveau inférieur à la normale et la grande majorité des niveaux de nappe est en baisse (88%). Après plusieurs années d'insuffisance pluviométrique, les grands aquifères déficitaires sont les nappes de la Beauce, du Bas-Dauphiné, du Champigny en Ile-de-France ou encore les nappes du bassin de la Garonne. Seules les nappes du Languedoc-Roussillon présentent des situations proches de la normale.

[Communiqué du BRGM](http://Communiqué.du.BRGM), 17 juin 2011

**BRETAGNE : les présidents des Commissions Locales de l'eau s'associent**

Le 16 juin, à GUINGAMP, les dix-huit présidents des Commissions Locales de l'Eau (CLE) de Bretagne ont constitué une association, avec le soutien du Conseil Régional : l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB) a pour but de renforcer la place de ces commissions dans les instances locales et nationales et de favoriser la concertation entre ses membres et de faire mieux connaître leurs positions communes.

[Localtis.info](http://Localtis.info), le vendredi 17 juin 2011

**Risque de submersion marine : les sénateurs adoptent la proposition de loi RETAILLEAU**

Lors de l'examen du texte en première lecture le 3 mai 2011, le principe dit de "transparence des digues" est entériné, les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) devront traiter simultanément mais de façon spécifique les risques de crues et les risques littoraux, dont les submersions marines, et dans le cadre du Plan digues, l'Etat apportera aux collectivités réalisant des ouvrages de protection une subvention de 40% du montant des travaux sans attendre l'approbation des futurs Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

[Localtis.info](http://Localtis.info), mercredi 4 mai 2011



## Labellisation des Papi et des projets PSR

Une circulaire du 12 mai 2011 précise les modalités de suivi des projets relatifs aux Programmes d'actions de prévention des inondations (Papi), d'instruction des projets éligibles au Plan Submersions Rapides (PSR) et les modalités de labellisation de ces dispositifs. La circulaire rappelle le rôle des acteurs de l'Etat consistant en premier lieu à accompagner les élus au stade de la formalisation de la candidature à la labellisation des projets (Papi et PSR) qui en conditionne le financement par l'Etat.

[Localtis.info](http://localtis.info), le vendredi 17 juin 2011

## Charente-Maritime: la Région aide les communes à financer les digues

A la suite de la tempête Xynthia, la Région Poitou-Charentes, de manière volontariste, a mobilisé 13 millions d'euros pour aider les personnes et les communes sinistrées du littoral et financer la réfection des digues. Elle continuera à le faire en augmentant le Fonds Régional d'Intervention Local (FRIL) spécial digues de 5 millions €.

Lettre d'information hebdomadaire, Région Poitou-Charentes, 17 juin 2011, N°285



## Camargue gardoise : début des travaux pour lutter contre les inondations

Le territoire de la Camargue gardoise subit régulièrement les inondations du Vistre, du Vidourle et du Rhône en cas de débordement ou de brèches des digues de ces cours d'eau et devient un champ d'expansion des crues, sur 300 km². 9 millions d'euros financés par le CG30, la Région, l'Etat et l'Europe, à travers le « Plan Rhône », vont permettre au Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise (SMCG) d'assurer la réalisation d'un programme d'aménagement qui vise à réduire l'impact des durées de submersion du territoire, de ST GILLES jusqu'au GRAU DU ROI.

[www.camarguegardoise.com](http://www.camarguegardoise.com)

## Eoliennes en mer : vers un 2ème appel d'offre incluant Noirmoutier

La publication du premier appel d'offres de 10 milliards d'euros dans l'éolien en mer devrait avoir lieu début juillet et une désignation des lauréats début avril 2012. Un deuxième appel d'offres devrait être lancé début 2012 et comprendre la zone au large de NOIRMOUTIER (Vendée) qui n'avait pas été retenue pour le premier.

[Localtis.info](http://localtis.info), lundi 6 juin 2011; les Echos, mercredi 1er juin 2011, p.23

## Le Marais Poitevin et la Baie de Somme labellisés "Grands sites" de France

Le Marais Poitevin, deuxième plus grande zone humide de France (18 553 ha), plus connu sous l'appellation de " Venise Verte" et qui accueille chaque année 650 000 visiteurs, a officiellement reçu l'attribution du label « Grand Site de France », le 6 mai 2011.

La Baie de Somme a officiellement reçu le label le 15 juin 2011 et devient le 10ème site à être ainsi labellisé.

[www.journaldelenvironnement.net](http://www.journaldelenvironnement.net), mercredi 15 juin 2011

Lettre d'information hebdomadaire de la Région Poitou-Charentes, 6 mai 2011, n°280



## CORSE: 3 nouveaux sites Natura 2000 côtiers

Trois nouveaux sites ont été désignés Natura 2000: les dunes et étangs de Padaluta et Padaluta Tortu (commune de ZONZA), Campo dell'Oro (AJACCIO) et Capo di Feno (AJACCIO et VILLANOVA).

Arrêtés ministériels du 25 mars 2011, publiés au Journal officiel du 21 mai 2011, portant désignation de sites Natura 2000 en Corse

Le Marin, vendredi 10 juin 2011, p.6

## Le projet de parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais

Un 4ème comité de concertation a permis de présenter le texte des orientations de gestion amendé, la création de l'orientation spécifique de la pêche professionnelle et des modifications de la composition du conseil de gestion augmenté de quatre sièges, soit 57 membres, avec une diminution du nombre des représentants de l'État (8 membres).

**Le projet initié en juin 2008 sera soumis à enquête publique dans 117 communes de Charente-Maritime, Gironde et Vendée du 22 août au 22 septembre 2011, après 400 réunions menées avec une multiplicité d'acteurs. Une commission d'enquête composée de 7 commissaires enquêteurs aura un mois pour rendre son rapport.**

[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr), 20 juin 2011



## Prochain congrès mondial des Aires Marines Protégées à MARSEILLE en octobre 2013

L'Agence des Aires Marines Protégées chargée de l'organisation de ce congrès connu sous le nom d'IMPAC 3 a signé officiellement le 6 mai 2011 avec la ville de MARSEILLE un partenariat afin d'organiser conjointement cette rencontre qui se tiendra **du 21 au 25 octobre 2013**. Ce congrès aura pour objectif d'évaluer la connaissance et les progrès réalisés dans le monde pour la création d'aires marines protégées et de réunir les acteurs de la protection de la mer. L'ANEL, invitée par la ville de MARSEILLE, y était représentée par la déléguée générale

[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr), mardi 7 juin 2011



## Biodiversité : vers un cadre juridique pour la protection des eaux internationales

Un groupe de travail composé de représentants des gouvernements, des institutions des Nations Unies, des organismes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales a recommandé à l'Assemblée Générale des Nations Unies de travailler sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale ; la biodiversité côtière et marine dans les eaux nationales est protégée par de nombreux accords internationaux mais la haute mer n'est pas encore concernée. <http://www.actu-environnement.com>, 15 juin 2011



## OUTRE MER

### La proposition de loi sur l'habitat informel dans les DOM définitivement adoptée

Présentée par le député Serge LETCHIMY, président du Conseil Régional de MARTINIQUE, la loi reconnaît la notion d'habitat informel et l'introduit dans les dispositions du Code de la construction et de l'habitation et du Code de l'urbanisme, en la faisant entrer ainsi dans le périmètre de la définition de l'habitat indigne. Désormais, "lorsque la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'équipements publics déclarés d'utilité publique rend nécessaire la démolition de locaux à usage d'habitation édifiés sans droit ni titre sur un terrain dont l'expropriation est poursuivie, la personne publique à l'initiative de l'opération ou son concessionnaire peut verser une aide financière aux occupants visant à compenser la perte de domicile" (article 2).

Adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 26 janvier 2011 et par le Sénat le 4 mai 2011 ; adoptée définitivement en seconde lecture à l'Assemblée Nationale le 9 juin 2011.

[Localtis.info](http://Localtis.info), mardi 14 juin 2011

### La réforme portuaire se poursuit en Outre-mer

Lors du Comité interministériel de la mer (Cimer) qui s'est réuni le 10 juin à GUERANDE (Loire-Atlantique) le Premier Ministre, François FILLON, a annoncé que la réforme portuaire se poursuivra désormais dans les ports d'Outre-mer. La gouvernance des ports y sera "modernisée" et confiée, dans chacun des départements d'Outre-mer, aux collectivités territoriales et leur statut évoluera à la mi-2012 vers celui d'établissement public. Pour que tout soit mis en place d'ici 2013, un projet de loi doit être voté, prochainement soumis au Conseil d'Etat.

[Localtis.info](http://Localtis.info), mardi 14 juin 2011

### Un nouveau système de lestage support de biodiversité expérimenté à MAYOTTE

Ce nouveau système de lestage, mis au point par la société EGIS, est utilisable pour tous les types de canalisations sous-marines et permet de créer des habitats pour la faune et la flore marines devenant ainsi un véritable support pour la biodiversité. Les 200 premiers éco-cavaliers ont été installés au cø ur de l'aire marine protégée de MAYOTTE, permettant la création de 1 500 m<sup>3</sup> d'habitats supplémentaires dans l'ecosystème corallien.

[Planète Grenelle](http://Planète Grenelle), Mai 2011



## EUROPE

### Une nouvelle stratégie européenne pour la biodiversité

La Commission européenne a approuvé une nouvelle stratégie pour la biodiversité qui prévoit notamment de reconstruire 15 % au moins des écosystèmes endommagés à travers le développement des trames vertes, de faire contribuer les agriculteurs et les pêcheurs par une gestion durable de leurs activités et de lutter contre les espèces invasives.

[Environnement-magazine.fr](http://Environnement-magazine.fr), 4 mai 2011



### Qualité des eaux de baignade en Europe : un bilan satisfaisant pour l'année 2010

L'Union européenne compte plus de 21.000 sites de baignade, dont 92,1% des eaux côtières et 90,2% des eaux des lacs et rivières répondent aux normes de qualité minimales. Seules 1,2% des zones de baignade en eaux côtières et 2,8% de celles en eaux intérieures ont été déclarées non conformes. **La France, qui compte plus de 3.300 sites de baignade dont plus de 2.000 en eaux côtières, a une qualité des eaux plutôt satisfaisante dans l'ensemble.**

[Localtis.info](http://Localtis.info), vendredi 17 juin 2011

Rapport AEE, "Qualité des eaux de baignade européennes en 2010"

## PORTS TRANSPORTS PLAISANCE

### CORICAN : 100 millions d'euros pour les navires du futur

La ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a installé mardi 17 mai 2011, le Conseil d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation pour la Construction Navale (CORICAN), nouvelle instance composée de 60 membres (présidents des grands groupes industriels français, institutionnels, syndicats et organisations non gouvernementales), qui devra sélectionner d'ici la fin de l'année les projets éligibles, dans chacun des secteurs concernés (plaisance, marine marchande, pêche) et proposer une stratégie globale et cohérente pour la filière navale.

[www.legrenelle-environnement.fr/-Le-Grenelle-de-la-Mer-.html](http://www.legrenelle-environnement.fr/-Le-Grenelle-de-la-Mer-.html), mercredi 18 mai 2011

### PORT-CAMARGUE : un projet contre l'ensablement du port de plaisance

La régie autonome qui gère le plus grand port de plaisance d'Europe avec ses 5 035 anneaux d'amarrage, lance un projet pour draguer les 70 ha. Avec l'appui de scientifiques et d'entreprises et le soutien des pouvoirs publics dans le cadre du Pôle de compétitivité français sur l'eau. Les 10% des sédiments extraits pollués seront traités et les 90 % de sédiments sains restants, seront exploités pour d'autres usages : rehausse de routes menacées de submersion marine, pistes cyclables le long du canal du Rhône à SETE. Avec un budget de 4 M€, le projet de désensablement démarrera en juillet et le chantier expérimental en 2013.

[www.midilibre.fr](http://www.midilibre.fr), 28 mai 2011

### **L'autoroute de la mer MONTOIR-GIJON de plus en plus fréquenté**

Compte tenu de la fréquentation en hausse, aussi bien par les poids lourds que par les touristes (sur le premier trimestre 2011, 6472 camions et 5476 passagers), la compagnie LD Lines a mis en service un navire plus important pour assurer les trois allers-retours hebdomadaires sur l'autoroute de la mer entre Montoir-de Bretagne (Loire Atlantique) et Gijon (Espagne).

[Les Echos, mardi 31 mai 2011, p.26](#)

### **"Task Force Odyssea Euro-Méditerranéenne": ANEL partenaire**

Les partenaires du réseau Odyssea ont créé une organisation temporaire pour rédiger, dans une vision euro-méditerranéenne partagée, le modèle Odyssea, avec l'ambition de repenser un autre modèle de développement durable du tourisme (réseau exemplaire des ports), de définir les enjeux communs et les perspectives euro-méditerranéennes, de rédiger la charte de développement durable Odyssea, de planifier les actions structurantes 2011 / 2013 et formaliser le dossier de labellisation au titre des « Grands Thèmes » destinés à faire d'Odyssea un itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

[task force odyssea@, Livre blanc, Mai 2011](#)

### **Code des ports maritimes : conséquences de la réforme portuaire**

Le code des ports maritimes est modifié pour permettre au ministre chargé des ports maritimes la possibilité de confier aux grands ports maritimes au titre de services annexes, la gestion d'un service maritime ou d'un service de navigation. Les autorités portuaires devront transmettre par voie électronique au préfet du département les informations relatives à la sécurité maritime. Le décret qualifie de contravention de grande voirie les atteintes aux voies ferrées portuaires et tire les conséquences de la décentralisation des ports maritimes en permettant à toutes les collectivités territoriales ayant qualité d'autorité portuaire de fixer les limites administratives des ports maritimes relevant de leur compétence.

[Décret n° 2011-501 du 6 mai 2011 portant diverses dispositions en matière portuaire - JORF n°0107 du 8 mai 2011](#)

### **LA ROCHELLE : l'Etat transfère plus de 230 hectares de biens fonciers au port**

L'Etat vient de transférer au Grand Port Maritime de LA ROCHELLE, 230 hectares de biens fonciers, conformément à la loi sur la réforme portuaire de juillet 2008. La Rochelle devient, ainsi, le premier des 7 grands ports maritimes français à finaliser cette opération.

<http://www.meretmarine.com>, Jeudi 16 juin 2011

### **Lancement d'une étude pour la création d'une fourrière pour bateaux**

Partant du constat du manque de places dans les ports de plaisance de la Côte d'Azur et le fait que les places existantes ne sont pas utilisées de façon optimale, le syndicat mixte Port Toulon Provence qui gère les 6000 places de la rade de TOULON veut lever les obstacles au développement de la filière plaisance. Le député maire du GRAU DU ROI, Etienne MOURUT a déposé un amendement qui "tend à préciser les possibilités de mise en fourrière des bateaux épaves ou abandonnés afin de permettre un déblocage de la situation". Ainsi, les bateaux concernés pourraient être regroupés dans un port à sec couplé à un centre de déconstruction.

[Le Marin, vendredi 20 mai 2011, p.14](#)

### **Premier bilan et perspectives de l'étude de la FFPP**

La Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) vient de rendre public le résultat d'une étude qu'elle a lancée début 2011 auprès des 301 ports adhérents de la Fédération, soit près de 80 % des ports français. Le nombre de demandes réelles de places par les plaisanciers s'élève à 41 775 pour les ports ayant répondu à l'enquête (226 ports)..

[Le Marin, vendredi 10 juin 2011, p.2](#)

### **BOULOGNE-SUR-MER: adoption du schéma directeur pour le port**

Adopté par le conseil portuaire, le jeudi 19 mai, ce schéma affirme l'ambition d'un port polyvalent, d'un port transmanche, d'un port de plaisance et réaffirme les priorités stratégiques que sont la pêche et les activités halieutiques, ainsi que la création d'un lien plus fort entre la ville et son port. Les espaces qui ont vocation urbaine et touristique sont cédés à la ville, et l'activité plaisance sera déléguée à la communauté d'agglomération du Boulonnais.

[Le Marin, vendredi 27 mai 2011, p.12](#)

## **PECHE**

### **Louis GUEDON rend son rapport sur la compétitivité de la filière pêche française**

Le Député maire des SABLES D'OLONNE a remis le 3 mai 2011, au premier ministre François FILLON, son rapport, commandé en novembre 2010, sur la compétitivité de la filière pêche. Le rapport dresse un diagnostic précis de la filière et propose une politique de la pêche pour la France, avec notamment le soutien au métier de marin-pêcheur, la gestion pérenne des ressources halieutiques, et un renforcement de l'organisation interprofessionnelle de la filière pêche, du marin à la grande distribution.

[www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr), [Le Marin, vendredi 6 mai 2011, p.7](#)



### **Pêche maritime de loisirs : le marquage des captures obligatoire pour certaines espèces**

Quel que soit le type de pêche de loisir pratiqué (à pied, du rivage, sous-marine ou embarqué) et afin d'éviter le braconnage, chaque pêcheur doit marquer certains spécimens d'espèces. Ce marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale et doit être effectué dès la capture sauf pour les spécimens conservés vivants à bord avant d'être relâchés et il ne doit pas empêcher la mesure de la taille du poisson.

*Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir - Le marin, vendredi 3 juin 2011, p.6*

## **JURIDIQUE**

### **Domaine public maritime: ordonnance de Colbert et posidonies**

Le Conseil d'Etat a confirmé la décision du tribunal administratif de TOULON (jugement n°0505431 du 3 avril 2009), qui avait annulé la décision de non-opposition à déclaration de travaux prise par le maire au bénéfice d'un particulier en vue de la réfection d'un garage à bateaux, au motif que la construction litigieuse était située, en partie au moins, sur le domaine public maritime et que de tels travaux requéraient une autorisation spéciale. Le Conseil d'Etat a considéré "qu'ainsi que le rappelle le jugement attaqué, les limites du domaine public maritime correspondent au point où les plus hautes mers peuvent s'étendre dans des conditions météorologiques non exceptionnelles (ordonnance sur la marine d'août 1681), que le jugement attaqué a pu, sans erreur de droit, apprécier les limites du domaine public maritime à partir du constat de la proximité immédiate du rivage de la mer et de la présence d'un important dépôt de plantes aquatiques (posidonies)."

*Conseil d'État, 20 Mai 2011, N° 328338*

### **Destruction d'un ouvrage public sur un espace remarquable**

Le Conseil d'Etat a enjoint une personne publique de détruire un ouvrage public irrégulièrement construit sur un site remarquable au sens de l'article L.146-6 du code de l'urbanisme, disposition de la loi Littoral applicable aux grands lacs. Était en cause la construction, aux abords du lac du BOURGET, d'un ensemble regroupant sur 16 000 m<sup>2</sup>, des aires de jeux, un bassin d'une capacité d'accueil de 60 bateaux, un pavillon et des aires de stationnement. Le Conseil d'Etat a estimé que compte tenu des caractéristiques, "le terrain d'assiette du projet devait être regardé comme un espace remarquable et que compte tenu de la nature et de l'emprise des constructions envisagées l'aménagement litigieux ne pouvait être regardé comme un aménagement léger autorisé par l'article L.146-6".

*Conseil d'Etat, 20 mai 2011, Communauté d'agglomération du lac du Bourget, requête. n°325552*

## **TOURISME ET CULTURE**

### **Loi Tourisme de 2009 : une application jugée "rapide et efficace"**

Jean-Louis LEONARD et Pascale GOT, députés de Charente-Maritime et de Gironde ont présenté leur rapport d'information sur la mise en application de la loi Tourisme de 2009. Tous les décrets correspondants sont parus. Les rapporteurs regrettent cependant "l'oubli" des rapports au Parlement prévu par la loi du 22 juillet 2009. La seconde partie du rapport, consacrée à "l'application concrète" de la loi, fait apparaître un bilan positif, mais le jugement est plus nuancé sur la réforme de la procédure de classement, pour laquelle les rapporteurs proposent de transférer la décision du classement du préfet à ATOUT FRANCE.

*Localtis.info, mercredi 22 juin 2011*

### **Publication d'un décret sur la rénovation des hôtels de tourisme dans les DOM**

Le décret définit les conditions d'attribution, tenant aux caractéristiques des établissements et à la nature des travaux, de l'aide à la rénovation hôtelière et il fixe le montant maximal de l'aide, dans le respect de la réglementation de l'Union européenne en matière d'aides à finalité régionale. Il détermine les critères en fonction desquels le préfet arrête le montant de l'aide individuelle. Il précise aussi la procédure d'instruction des demandes et d'attribution de l'aide par le préfet.

*Décret n° 2011-566 du 24 mai 2011 relatif à l'aide pour la rénovation des hôtels de tourisme situés dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon*

### **Rapport sur la situation du tourisme dans les départements de Guadeloupe et de Martinique**

Michel MAGRAS, Sénateur de SAINT-BARTHELEMY, a présenté devant la commission économique du Sénat son rapport d'information sur le thème «Tourisme et environnement outre-mer». Le sénateur formule onze recommandations à destination des acteurs locaux et nationaux, qui doivent se mobiliser pour élaborer une stratégie spécifique à chaque département et un ajustement du dispositif de défiscalisation pour l'hôtellerie afin d'aboutir à «une défiscalisation de projet» et permettre la mise à niveau des établissements hôteliers. Il souligne l'importance de prendre en compte la dimension environnementale dans l'ensemble de la politique touristique.

*Maire info, 25 mai 2011*

## **BIARRITZ : L'Hôtel du Palais, un nouveau "Palace"**

Huit grands noms de l'hôtellerie française ont finalement été retenus pour bénéficier du nouveau label « Palace », appellation devenue officielle par arrêté du 8 novembre 2010. L'Hôtel du Palais (BIARRITZ) a rejoint le 5 mai le nouveau cercle très fermé des palaces français, une reconnaissance qui devrait permettre à cette ancienne résidence impériale de Napoléon III de valoriser un peu plus ses atouts à l'étranger.

[Servirlepublic, newsletter du 23.05.2011](#)

## **Rencontres Nationales du Tourisme à PARIS, le mercredi 9 novembre 2011**

Le rendez-vous annuel des professionnels du secteur touristique français organisé conjointement par Atout France et le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (DGCIS - Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services)

## **EXPOSITIONS**

« **Océan indien, les îles de l'Outre-mer** », une exposition à l'Aquarium tropical de Paris, en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées.

**Du 16 juin au 11 décembre 2011, Aquarium tropical de la Porte Dorée, PARIS**

« **Cordouan, Roi des Phares** »

**au Musée de ROYAN, jusqu'au 24 septembre 2011.**

**Au fil du temps, Robert DOISNEAU**

**PERROS- GUIREC, du 26 Juin au 4 septembre 2011**

## **A LIRE**

**"La restauration dans les sites culturels et de loisirs, Une activité au service du site touristique"**

ATOOUT France, Mai 2011, Collection Ingénierie et développement touristique, 45 p, 147 pages

**Guide méthodologique sur le nettoyage raisonné des plages**

Conservatoire du Littoral et Rivages de France, Juin 2011

**L'Observatoire du littoral propose 2 nouvelles fiches sur son site Internet :**

- les arrêtés de catastrophe naturelle dans les communes littorales (métropole et Outre-mer)
- L'estimation de la population présente tout au long de l'année dans les départements littoraux métropolitains.

[www.littoral.ifen.fr](http://www.littoral.ifen.fr)

**Guide juridique et pratique sur la gestion des milieux aquatiques et humides**

Agence de l'eau Seine-Normandie, Mai 2011

Références - **Environnement littoral et marin** - édition 2011

Commissariat Général du Développement Durable, Service de l'Observation et des Statistiques, Mai 2011

[www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr](http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr)

**Bâtir un plan de continuité d'un service public**, CEPRI, Mai 2011

**Les marées vertes en Bretagne: pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace**

Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bretagne, Mai 2011

**Les documents d'urbanisme littoraux**

Éric BECET et Jean-Marie BECET, Numéro 576, Mars 2011, 138 Pages, 69 p Groupe Territorial Technicités

<http://librairie.territorial.fr>

**Changement climatique : impacts sur le littoral et conséquences pour la gestion.** Synthèse du séminaire des 18 et 19 Octobre 2010, à FREJUS (Laurent BASILICO, Natacha MASSU, Daniel MARTIN) GIP Ecofor +Liteau

**CAP 2020 : la vision stratégique du CETMEF**

**L'écho côtier de l'outre-mer n° 6- Juin 2011-**

Un numéro spécial qui présente le domaine terrestre et maritime placé sous la protection du Conservatoire du littoral Soit 160 sites et 28 445 hectares préservés en outre-mer

**JURISTourisme n°132 1986-2011 : 25 ans, un bel âge pour une loi**

p17 à 37 et une interview d'Yvon BONNOT

**GLOBAL & LOCAL consacre un dossier spécial à la mobilité et au handicap**



### JUILLET 2011



**7 èmes rencontres nationales des SCOT , à LYON , 30 juin et 1er Juillet**

**Conférence annuelle du GIP Littoral Aquitain : « Littoral Aquitain : un océan d'initiatives »**  
Vendredi 1er juillet à **BIGANOS**

**Les Écrans de la Mer, Festival du film de mer**  
Du vendredi 1er au dimanche 3 juillet 2011 à **DUNKERQUE**



**2èmes Journées de la ville durable, « Eco-quartiers de la conception à la réalisation »**  
Mardi 5 juillet à **PARIS**

**La Côte d'Opale fête la Mer**  
Du jeudi 14 au dimanche 17 juillet 2011 à **BOULOGNE-SUR-MER**

**Départ de la Solitaire du Figaro -Eric BOMPARD CACHEMIRE**  
Dimanche 31 juillet 2011 à **PERROS-GUIREC**

### SEPTEMBRE 2011

**La 34ème édition du Festival de la Plaisance de CANNES**  
Du mardi 6 au dimanche 11 septembre 2011 à **CANNES**

**Grand Pavois de LA ROCHELLE**  
Du mercredi 14 au lundi 19 septembre 2011

**JURIS'CUP : les rencontres du droit et de la plaisance: "Plaisance et développement durable, la nécessaire recherche de l'équilibre"**  
Jeudi 15 septembre 2011 à **MARSEILLE**

**ClimSea 2011: L'adaptation des territoires côtiers au changement climatique**  
Jeudi 29 septembre à **AURAY**

### OCTOBRE 2011

**27ème Congrès de l'ANEM**  
Le jeudi 6 et vendredi 7 Octobre 2011 (et non plus les 13 et 14 octobre) à **BONNEVILLE**

**6emes Assises Nationales du Développement Durable**  
«1000 actions concrètes en faveur du développement durable -exemplarité locale et territoriale - quelles perspectives ? »  
Les jeudi 13 et vendredi 14 Octobre 2011 à **TOULOUSE**

**Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL**  
**Les mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2011 aux SABLES D'OLONNE (85)**  
**Sur le thème "Habiter le littoral "**

